

LE COURRIER

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE RÉFLEXION N° 553 DU JEUDI 21 MARS 2019 - PRIX : 300 FRANCS CFA

Processus électoral

Il n'y aura pas d'élections locales en janvier 2020 au Niger

La commission électorale a réaménagé le calendrier électoral en repoussant les élections locales de trois mois. En janvier comme prévu par le chronogramme initial, elles sont désormais programmées pour mai 2020, précisément le 12 mai 2020. Un report qui n'a obéi à aucune démarche consensuelle des partis politiques. En outre, reporter ces élections locales constitue, selon une source bien avisée, une violation de la loi puisque la nouvelle mouture de la loi stipule que le nombre de reports cumulés ne doit pas dépasser la durée

normale du mandat des conseils élus. En repoussant à mai 2020 la tenue des élections locales, la commission électorale repousse de facto les dates de l'élection présidentielle et des législatives. Selon le nouveau chronogramme, la commission électorale envisage d'organiser les législatives et le premier tour de la présidentielle le 27 décembre 2020. Quant au second tour de la présidentielle, elle est prévue le 21 février 2021. À un peu plus d'un mois de la fin du mandat actuel de Mahamadou Issoufou. Lire pages 4-5

Police nationale

Une injustice qui doit être nécessairement réparée

Reconduction d'Oumarou Moussa à la tête du SNAI

La mise sous coupe réglée du SNAI n'est pas pour demain

Mauvaise gouvernance administrative au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

Entre violations permanentes du Statut particulier et discriminations révoltantes

Atelier de formation

Des journalistes du G5 Sahel à l'école du journalisme d'investigation

La MRN face aux échéances électorales à venir

Le tour secret de Mohamed Bazoum



En 2021, selon notre source, le boulevard sera encore plus large pour le candidat du Pnds dans la mesure où il sera l'unique candidat de la MRN [Ndlr : collectif des partis soutenant le Président Issoufou]. C'est, paraît-il, la parade trouvée pour éviter que la fronde, naissante, d'un parti membre, soit-il le Pnds Tarayya, contre la candidature de Mohamed Bazoum, ne devienne un obstacle à son élection... Lire page 3

URANIUMGATE

**Lettre ouverte au chef de l'État Issoufou Mahamadou
Monsieur le Président, où sont nos 200 milliards F CFA**

MONSIEUR le Président, pour une fois, 'LE COURRIER', a préféré vous interpeller, en votre qualité de magistrat suprême et garant du bon fonctionnement des institutions de la République. Nous en appelons à toutes vos prérogatives constitutionnelles afin d'aider à éclairer la lanterne des 19 millions de Nigériens que nous sommes, relativement à l'affaire dite Uraniumgate.



Monsieur le Président, notre interrogation se résume en cette question : où sont nos **200 milliards FCFA** ? Remarquez que la "disparition" d'une telle somme suscite forcément un grand émoi au sein de l'opinion nationale. Pour dire vrai, les Nigériens sont littéralement atterrés par ce tour de passe-passe exécuté par l'un de vos plus fidèles lieutenants, en la personne de HASSOUMI MASSOUDOU. En effet, votre ancien directeur de Cabinet est le maillon principal de cette opération financière des plus mafieuses. D'ailleurs, il n'a point nié le bienfondé des accusations portées par "LE COURRIER". Bien au contraire, HASSOUMI MASSOUDOU a grandement corroboré nos affirmations. L'ensemble des Nigériens sont avides de connaître la vérité sur ce scandale politico-financier. Nous le savons, dans votre entourage, "LE COURRIER" est très mal vu et nous le comprenons aisément du moment où il dérange en divulguant

régulièrement des affaires qui gênent au plus haut point votre régime. Si mettre en lumière des scandales imputables à votre gestion cahoteuse constitue notre seul péché, que l'on nous reconnaisse au moins le mérite d'assumer cette mission de service public qui incombe à la presse. Monsieur le Président, nous réitérons une fois de plus notre question : où sont donc nos 200 milliards FCFA? De par vos fonctions de chef suprême de l'administration publique, vous ne pouvez pas ignorer la destination prise par cet argent soutiré aux contribuables nigériens. Absolument pas. Vous taire fait de vous le complice d'une des plus grosses forfaitures jamais commises au Niger. Ne pas accéder aux attentes du peuple quant à la manifestation de la vérité fait de vous le parrain d'une ignominieuse association de malfaiteurs. Monsieur le Président, plus que jamais vous êtes dans l'obligation absolue de laisser la justice suivre son cours, sans ingérence d'aucune sorte et mieux, de la soutenir ouvertement dans cette affaire des 200 milliards de l'Etat nigérien. Monsieur le Président, nous ne saurions terminer cette lettre sans reposer notre question : où sont passés nos 200 milliards FCFA? Sans nul doute, vous avez la réponse à cette question. Alors, le peuple entier vous le demande avec insistance. **Alpha**

MINISTRE DES FINANCES
ORDONNATEUR NATIONAL DU
FED
PROGRAMME D'APPUI A LA
SOCIÉTÉ CIVILE, PHASE 3



**Appel à propositions PASOC
3 : Annulation**

Le Ministère des Finances, Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (FED) informe quel'appel à propositions EuropeAid/162636/IH/ACT/NE, avec une date initiale de remise des notes succinctes prévue pour le 18 mars 2019, a été annulé.

Les réponses à toutes les questions des demandeurs n'ont pas été traitées dans le délai stipulé et en conformité avec le point 2.2.4 des Lignes Directrices de cet appel à propositions.

Dès lors, en vertu de l'article 6.5.9 des Procédures Contractuelles et Financières de la Commission Européenne (PRAG), l'administration contractante est tenue d'annuler la procédure d'appel à propositions dans le souci d'assurer l'égalité de traitement.

Police nationale

**Une injustice qui doit être
nécessairement réparée**

En 2012, Abdou Labo, en sa qualité de ministre de l'Intérieur, signe la décision N° 275 MI / SP/ DAR/ DGPN/DRH du 21 novembre 2012 portant exclusion définitive de dix (10) élèves gardiens de la paix de l'Ecole nationale de police pour insuffisance de résultats. Depuis lors, il n'y a eu aucun bruit à propos. Du moins, jusqu'à ce que deux d'entre eux, des protégés d'un haut gradé de la police nationale, soient réintégrés dans le corps. Un acte qui a choqué plus d'un et qui a fait sortir les familles des huit autres exclus de leur résignation.

Gagnées par un sentiment d'injustice grave de la part d'un haut gradé de la police, les familles des huit élèves victimes de cette ségrégation semblent avoir l'impression qu'au Niger, sous le règne d'Issoufou Mahamadou, il faut avoir un bras long pour même prétendre servir l'Etat. Le fils du

pauvre citoyen n'a qu'à se plaindre de la situation sociale de misère de ses parents. Aujourd'hui, cette affaire d'injustice refait surface dans le milieu de ce corps habillé où l'on évoque plein de cas venant toujours des mêmes personnes. Une injustice des plus frustrantes qui rappelle l'apartheid sud-africain. Des souvenirs douloureux pour l'humanité. C'est la preuve suffisante que des pratiques iniques ont cours dans notre pays. Toutes choses qui font dire aux Nigériens que, de mémoire d'homme, il n'ya jamais eu autant d'injustices que sous le règne d'Issoufou Mahamadou et ses thuriféraires. Des pratiques aux antipodes de la morale qui ont des conséquences préjudiciables à l'harmonie et à la quiétude sociale. Et lorsque ça vient d'un haut gradé de la police, l'inquiétude est encore plus grande. **Norbert**

La MRN face aux échéances électorales à venir

Le tour secret de Mohamed Bazoum

Selon des sources très proches de certains pontes du Pnds, les prochaines élections seront encore plus faciles pour le parti rose que celles de 2016 où il n'y a eu que quelques menus fretins, parmi les leaders politiques qui accompagnent le Président Issoufou, à avoir désisté en sa faveur dès le premier tour. En 2021, selon notre source, le boulevard sera encore plus large pour le candidat du Pnds dans la mesure où il sera l'unique candidat de la MRN [Ndlr : collectif des partis soutenant le Prési-

dent Issoufou]. C'est, paraît-il, la parade trouvée pour éviter que la fronde, naissante, d'un parti membre, soit-il le Pnds Tarayya, contre la candidature de Mohamed Bazoum, ne devienne un obstacle à son élection. Avec les voix du Mnsd Nassara dont le président devrait bénéficier du poste honorable de président de l'Assemblée nationale - une promesse non encore tenue du Pnds vis-à-vis de Seïni Oumarou - celles du MPR Jamhuriya d'Albadé Abouba, promis au poste de président du Sénat dont la création serait



envisagée, il suffit de faire prévaloir, explique-t-il, le nombre pléthorique de partis qui soutiennent la candidature de Mohamed Bazoum et le tour est joué. En outre, une haute personnalité de la commission électorale est réguliè-

ment signalée au domicile du président du Pnds et candidat à l'élection présidentielle prochaine. Avis, donc, à ceux qui pensent que le président du Pnds n'a pas d'atouts à faire valoir pour remporter, lui aussi, son élection. **Laboukoye**

Atelier de formation

Des journalistes du G5 Sahel à l'école du journalisme d'investigation

« Investigation et journalisme dans le Sahel », c'est le thème d'un atelier de formation qui se tient depuis le lundi 18 mars 2019 à l'hôtel Bravia de Ouagadougou, au Burkina Faso. Destiné aux journalistes des pays du G5 Sahel, cet atelier est organisé par l'IREX qui est une organisation américaine de développement, en partenariat avec les ambassades des Etats-Unis des pays membres du G5 Sahel.

Animé par le journaliste d'investigation et promoteur d'une école de journalisme de Dakar, au Sénégal, Hamadou Tidiane Sy ; Boureïma Salouka, journaliste formateur, le chef de projet de la Deutsche Welle Akademie du Burkina Faso et des experts sur les questions sécuritaires dans le Sahel, cet atelier vise à initier

les journalistes présents aux techniques de l'investigation. Cinq jours durant, les participants auront à partager leurs connaissances et leur expertise sur les techniques d'investigation. Les travaux seront axés, entre autres, sur des cours théoriques et pratiques se rapportant aux notions du journalisme d'investigation, son développement à travers le monde, les techniques de l'élaboration d'une enquête d'investigation, les étapes de sa réalisation, les sources et les moyens utilisés ainsi que les contraintes et les conditions dans lesquelles s'exerce cette grande filière du journalisme. Les participants auront également à discuter des défis persistants que représentent le journalisme d'investigation, tels que le manque de ressources et de capacités techniques, les difficultés d'accès

à l'information, ainsi que les menaces physiques et poursuites intentées contre eux. Des expériences de certains journalistes dans le domaine de l'investigation seront présentées pour donner aux participants plus d'intérêt au journalisme d'investigation.

Le journalisme d'investigation éthique et rigoureux joue un rôle fondamental dans la dénonciation des actes criminels et dans le processus pour traduire les responsables en justice. Les journalistes seront également formés sur les techniques d'enquête et sur la façon de mieux assurer la sécurité de leur personne et de leurs informateurs.

Cette session de formation regroupe un grand nombre de journalistes venus des pays du G5 Sahel dont trois



Nigériens. Un choix qui n'est pas fortuit puisque ces dernières années, cette zone de l'Afrique fait face à un problème sécuritaire des plus aigus.

IREX est une organisation américaine basée à Washington DC et qui travaille avec des partenaires dans plus de 100 pays dans quatre domaines essentiels pour progresser : autonomiser les jeunes, former des leaders, renforcer les institutions et élargir l'accès à une éducation et à une information de qualité.

Moussa Dodo, participant

Processus électoral

Il n'y aura pas d'élections locales en janvier 2020 au Niger

C'est presque un truisme de déclarer que le processus électoral nigérien est ankylosé. Tout le monde, pratiquement, sait que le processus électoral est très mal parti et que les élections prévues en début 2020 et courant 2021 sont dans le rouge de l'incertitude.

Ce qui est certain, il n'y aura pas, de l'avis de sources très crédibles qui disent s'appuyer sur le nouveau chronogramme de la commission électorale, d'élections locales en janvier 2020 au Niger. Un nouveau chronogramme ?

Oui, car la commission électorale de M^e Soukna Issaka, un avocat de profession que l'on dit très proche du Président Issoufou, aurait procédé à un recadrage du calendrier électoral sans crier gare. Le chronogramme connu jusqu'ici établit à janvier 2020 la tenue des élections locales, déjà reportées à quatre reprises grâce à une modification circonstanciée de l'ordonnance portant régime des collectivités territoriales. La loi n'autorisant qu'un seul report au départ, elle a été modifiée pour permettre au gouvernement de le faire autant qu'il voudrait. Une modification qui a permis du coup la dissolution anarchique de plusieurs conseils élus qui sont sys-

tématiquement remplacés par des administrateurs délégués. Si l'on ne peut réfuter la pertinence des raisons invoquées pour le faire, il reste que ces dissolutions semblent obéir à une sélection politique.

Avec qui la commission électorale a modifié le calendrier électoral ?

De fait, la commission électorale a réaménagé le calendrier électoral en repoussant les élections locales de trois mois. En janvier comme prévu par le chronogramme initial, elles sont désormais programmées pour mai 2020, précisément le 12 mai 2020. Un report qui n'a obéi à aucune démarche consensuelle des partis politiques. En outre, reporter ces élections locales constitue, selon une source bien avisée, une violation de la loi puisque la nouvelle mouture de la loi stipule que le nombre de reports cumulés ne doit pas dépasser la durée normale du mandat des conseils élus. En repoussant à mai 2020 la tenue des élections locales, la commission électorale repousse de facto les dates de l'élection présidentielle et des législatives. Selon le nouveau chronogramme, la commission électorale envisage d'organiser les législatives et le premier tour de la présidentielle le 27 dé-

cembre 2020. Quant au second tour de la présidentielle, elle est prévue le 21 février 2021. À un peu plus d'un mois de la fin du mandat actuel de Mahamadou Issoufou.

La commission électorale patauge dans un marécage de tâtonnements qui inquiètent au plus haut point.

Le calendrier électoral est, donc, assez corsé pour autoriser la moindre négligence dans l'exécution des activités d'organisation. Pourtant, des indices graves rappellent constamment à quel point le processus électoral nigérien suscite de graves interrogations. Y aura-t-il jamais d'élections aux dates convenues ?

Pour certains observateurs, la commission électorale patauge dans un marécage de tâtonnements qui inquiètent au plus haut point.

« Aucune des échéances électorales du chronogramme établi par la commission de M^e Soukna ne sera respectée », confie une de nos sources.

Selon lui, le retard sur les étapes préparatoires est si immense qu'il ne peut être rattrapé dans le respect des dates retenues ». « Ce retard, précise-t-il, est de plus de six mois à ce jour ». Dans ce retard qu'il cherche à rattraper coûte que coûte,

la commission électorale semble naviguer à vue, s'emmêlant les pinceaux sans trop savoir à quoi elle va aboutir. Les audiences foraines sont un véritable cafouillage. Alors que quelques Nigériens démunis de pièces d'état-civil en ont été pourvus et qu'une bonne partie des registres déjà remplis ne sont pas traités par les juges, une nouvelle quantité de registres d'état-civil a été commandée auprès de l'imprimerie Albarka. Ces nouveaux registres ont été placés auprès des chefs de quartier pour continuer l'enregistrement des « citoyens dépourvus de pièces d'état-civil » jusqu'en fin mars 2019. Ce qui veut dire que les audiences foraines vont se poursuivre, au moins, pendant deux mois, voire plus. Or, si les audiences foraines traînent en longueur, elles impacteront forcément le délai fixé par l'opérateur chargé du fichier électoral biométrique pour réaliser et livrer ledit fichier.

Selon l'opérateur technique retenu, il faut un délai de 16 mois pour réaliser le fichier biométrique

La signature avec l'opérateur retenu par le pouvoir, GEMALTO, une société à laquelle certaines opinions prêtent une réputation sulfureuse dans ce domaine,

Processus électoral

Il n'y aura pas d'élections locales en janvier 2020 au Niger

n'est intervenue que le 21 février 2019. Avec mois de retard, même suivant le nouveau chronogramme de la commission électorale. Un retard qui semble gêner au point où rien n'a été dit officiellement sur le délai de réalisation du fichier électoral biométrique lors de la signature, ni par l'opérateur ni par la commission de M^e Soukna. Pourtant, GEMALTO a bien communiqué au gouvernement et à la commission électorale le délai dans lequel, dans le meilleur des cas possibles, il pourrait le faire. Ce

délai est de 16 mois, à condition qu'il n'y ait pas de retard quelconque dans l'évolution du travail. Problème ! Jusqu'à la date du 9 mars 2019, l'avance de 30% du montant convenu dans le contrat fixé à 19 milliards de francs CFA n'a toujours pas été versée à GEMALTO. Or, le démarrage de son travail est suspendu à la fois à ce paiement et à la fin des audiences foraines. Du moins, en principe. Le montant du contrat est d'ailleurs une autre source d'interrogations. Selon une source qui a eu à plancher

sur les différentes offres, 19 milliards, c'est pratiquement, la moitié de l'offre du moins disant des concurrents sérieux.

Dans l'hypothèse la plus heureuse, il faut attendre fin juin 2020 pour disposer du fichier électoral biométrique

Les perspectives qui se dessinent sont plutôt chargées d'inquiétudes.

Dans l'hypothèse la plus heureuse, il faut attendre fin juin 2020 pour disposer du fichier électoral biométrique alors que le

nouveau chronogramme fixe la tenue des élections locales au 12 mai 2020. En conséquence, si les élections locales ne peuvent se tenir qu'en septembre (les mois de juillet et août étant mal indiqués pour des élections dans notre pays pour cause d'hivernage et de travaux champêtres), il faut considérer que les législatives et le premier tour de la présidentielle ne pourront avoir lieu, dans le meilleur des cas, qu'en mars 2021. Mais le plus inquiétant est ailleurs, dans l'impression de plus en plus forte que le processus électoral a du plomb dans l'aile et que c'est planifié.

Laboukoye

Voici le chronogramme des élections. À moins, et c'est prévisible, que la commission électorale déclare l'impossibilité pour elle de respecter ce chronogramme. Ce qui, de fait, va installer le Niger dans une situation à la Kabila.

1. ÉLECTIONS LOCALES

- Campagne électorale : du 1^{er} mai au 10 mai 2020
- Tenue du scrutin : 12 mai 2020

2. LEGISLATIVES ET 1^{ER} TOUR PRÉSIDENTIELLE

- Campagne électorale : du 6 décembre au 25 décembre 2020
- Tenue des scrutins : 27 décembre 2020

3. PRÉSIDENTIELLE 2^e tour

- Campagne électorale : du 2 janvier au 19 février 2021
- Tenue du scrutin : 21 février 2021

LE COURRIER

Hedomadaire d'informations
générales et de réflexion
NIF : 17763 / S
Tél : 96 88 74 09
96 29 05 42

Siège : Quartier Terminus

E-MAIL :
lecourrier_niger@yahoo.fr

Fondateur

Ali Soumana

Directeur de Publication

Moussa Dodo

Impression : GIN

Tirage

1500 Exemplaires

Mauvaise gouvernance administrative au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

Entre violations permanentes du Statut particulier et discriminations révoltantes

Les violations systématiques des dispositions pertinentes du Statut particulier adopté en 1999, continuent de manière éhontée du fait de la seule volonté du super Secrétaire général du ministère, le sieur Ibrahim Sani Abani. Le désormais inamovible SG à double casquette semble fouler aux pieds les manières de gestion administrative. Nommé secrétaire général du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'extérieur (MAE/C/IA/NE), depuis l'avènement de la renaissance, il cumule en toute impunité les deux postes (SG MAE/C/IA/NE/CENSAD depuis 2013 (Sahel du 13 février 2013). Largement en dépassement de mandat, il s'accroche à ses strapontins du mieux qu'il peut. Avec l'organisation prochaine de la conférence de l'Union africaine par notre pays, il semble se faire des regrets avec son départ annoncé à la retraite. Mais il a des raisons d'espérer une rallonge avec le vrai/faux débat engagé depuis quelque temps pour justifier une probable prolongation de l'âge de départ à la retraite. Pour y parvenir, ils usent de toutes les ruses pour justifier aux yeux des plus hautes autorités, le caractère indispensable de leur maintien au-delà de la date prévue pour leur départ à la retraite. Ainsi, les recrutements directs de jeunes cadres compétents sont systématiquement abandonnés pour non seulement vider l'administration des rares cadres existant mais affectés dans les services extérieurs, mais aussi justifier le recours abusif à des recrutements irréguliers d'agents incompetents et qui ne remplissent pas les conditions requises pour accomplir les missions dévolues au ministère des Affaires étrangères. Un ministère devenu depuis quelque temps un fourre-tout devant servir de tremplin à des individus sans qualification aucune dans le seul dessein de leur permettre de jouir des avantages que cela peut leur procurer au détriment de la mission de service public assignée au ministère.

Le ministère des Affaires étrangères n'a jamais connu une direction aussi désastreuse que celle qui prévaut aujourd'hui

Depuis la nomination du sieur Ibrahim

Sani Abani comme Secrétaire général du ministère, la sérénité semble céder la place à la zizanie. C'est un autre climat qui s'est installé, obligeant les plus faibles d'esprit à la courtisanerie pour attirer la sympathie du Secrétaire général. Des comportements à bannir, car contraires à l'esprit de la Constitution de la 7^e République. Le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération est un ministère apolitique. Il n'a jamais connu une direction aussi désastreuse que celle qui prévaut aujourd'hui. La preuve, la ministre Mindaoudou, en bonne juriste, n'a jamais toléré de violations du statut particulier obtenu de hautes luttes et adopté en 1999. Déjà au plus fort moment de la lutte contre les reversements et autres reclassements frauduleux d'agents, le Secrétaire général annonçait les couleuvres en ces termes : « il fut un moment où nous avalions des couleuvres ». Il confondait sciemment la période d'exception et l'ère démocratique avec tout ce que cela implique comme liberté syndicale et respect strict des textes et lois de la République, notamment le statut particulier.

Le Statut particulier des personnels des Affaires étrangères est massacré, lorsqu'il n'est pas carrément piétiné et jeté à la poubelle

Ainsi au mépris de l'article 38 du Statut particulier qui stipule clairement que : « Les agents d'autres cadres en service au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, ne peuvent être reversés dans le cadre diplomatique et consulaire. », plusieurs agents relevant d'autres cadres mis à la disposition du ministère furent reversés dans le cadre diplomatique et consulaire et affectés pour la plupart dans les services extérieurs au détriment des véritables cadres du ministère. C'est également en violation flagrante de l'Article 7 du Statut particulier qui stipule clairement que : « Sauf sanction disciplinaire, la carrière de l'agent du cadre diplomatique et consulaire se déroule selon un principe de rotation alternant des périodes de quatre (4) ans dans les services centraux et cinq (5) ans dans les services extérieurs du ministère chargé des Affaires étrangères. Nul ne peut être affecté pour une première fois dans un service

extérieur s'il n'a travaillé quatre (4) ans durant à l'administration centrale après sa titularisation ».

Des agents ne remplissant pas les conditions exigées par les textes de la fonction publique sont autorisés à passer des tests de recrutement direct de Conseillers des affaires étrangères, catégorie A1

L'on assiste depuis à une détérioration de la situation avec cette gestion aux allures patrimoniales du ministère où le Secrétaire général semble désormais avoir les pleins pouvoirs. Comble d'injustice, suite à un concours, sur instruction du ministre d'Etat Bazoum, un des candidats admis pour suivre sa formation à l'Université de Niamey pour une durée de deux (2) ans sera détaché de la liste des dix (10) où il n'était que 4^e pour être envoyé à l'IRIS Sup de Paris (France) pour une seule année au mépris de la loi et de la morale. Comble d'injustice, le syndicat est affaibli et ceux qui espèrent avoir les faveurs du système sont pratiquement contraints de faire allégeance. Les autres doivent scruter le ciel dans l'espoir de lendemains meilleurs. Des agents ne remplissant pas les conditions exigées par les textes de la fonction publique sont autorisés à passer des tests de recrutement direct de Conseillers des affaires étrangères, catégorie A1 malgré le rejet de leurs dossiers par ledit ministère, au mépris de la loi et de la morale. C'est sans parler des nominations et affectations fantaisistes en violation flagrante du Statut particulier. L'on peut citer les nominations aux postes de Consul général du Niger à Ouagadougou et d'ambassadeur du Niger à Rome dans une certaine mesure.

Le Secrétaire général se livre en toute impunité à une gestion quasi-patrimoniale des affaires publiques

Une autre pratique néfaste à court terme a trait aux affectations et/ou mutations intempestives d'agents en poste à l'étranger qui ne respectent plus les normes établies. En effet, en violation flagrante de l'article 7 ci-dessus, le Secrétaire général se livre en toute impunité à une gestion quasi-patrimoniale des affaires publiques. Sinon, comment

comprendre qu'au moment où des agents attendent avec beaucoup d'espoir une hypothétique première affectation à l'extérieur, d'autres agents, en super nigériens, sont tout simplement privilégiés, bénéficiant de nouvelles affectations alors même qu'ils sont sensés rentrer au pays pour occuper les directions et services du ministère où un besoin pressant d'agents se fait sentir. Les mouvements d'agents opérés ces derniers temps illustrent cet état de fait. L'on peut à titre d'exemple citer les cas des agents Moussa Doufaye affecté d'Ankara à Doha, Tahirou Boureima affecté d'Ouagadougou à Khartoum au Soudan, madame Rabi Dodo affectée de Kano à Rabat au Maroc et à laquelle il est à souhaiter une meilleure santé. Beaucoup d'autres agents utilisent des faux-fuyants pour échapper au retour au pays avec évidemment le soutien de certains ambassadeurs qui outrepassent leurs pouvoirs pour empêcher ou retarder le rappel d'agents pourtant largement en fin de séjour. À l'allure où vont les choses, il est à craindre que de mutation en mutation, des agents privilégiés ne rentrent plus au pays pendant que d'autres sont rappelés avant terme et ainsi de suite. Il est grand temps que ces dérapages administratifs soient combattus et stoppés net dans l'intérêt supérieur du pays. Les autorités au plus sommet doivent refuser que la diabolisation ne serve d'argument pour discriminer d'honnêtes citoyens dont le seul tort est de combattre l'injustice et les passe-droits dans la gestion de l'administration publique. L'administration publique en général et l'administration diplomatique et consulaire a plus besoin de recrutement de jeunes compétents, recrutés sur la base du mérite, que de contractuels incompetents attirés par l'appât du gain facile.
Ndlr : le titre est de la rédaction.

Issoufou Ali, ancien Secrétaire Général du Syndicat national de l'administration diplomatique et consulaire

Reconduction d'Oumarou Moussa à la tête du SNAI

La mise sous coupe réglée du SNAI n'est pas pour demain

Mine de rien, sans tambours ni trompette, le Syndicat national des agents des impôts (SNAI) a donné au pouvoir, une belle leçon qu'il n'est pas près d'oublier. C'était à Dosso, à l'occasion de son congrès, tenu du 12 au 14 mars 2019. Dans la plus grande discrétion, un plan a été échafaudé par le pouvoir pour prendre le contrôle du SNAI, un syndicat qui semble refuser le «syndicalisme responsable», concept en vogue sous la II^e République d'Ali Saïbou et que des syndicalistes comme Djibrilla Idrissa, Issoufou Sidibé et tant d'autres travaillent à faire la promotion sous Mahamadou Issoufou. Au grand bonheur du régime qui le leur rend bien. La mission est de dégoter un remplaçant au secrétaire général du SNAI ; un remplaçant qui serait un fervent adepte du «syndicalisme responsable» et dont la complicité permettrait sans doute de remettre le plat au goût de celui qui paie. Le pouvoir n'a pas mis du temps pour trouver son corbeau. Tout comme il n'est pas passé par quatre chemins pour faire passer le message dont il est porteur. « Il faut un nouveau secrétaire général à la tête du SNAI et le pouvoir a choisi Hassane Guéro dit Paul ».

Le premier mange aujourd'hui à plusieurs râteliers tandis que le second est ministre-conseiller à la présidence de la République.

Au sommet de l'État nigérien, on cherche des syndicalistes de type Djibrilla Idrissa ou encore Sidibé Issoufou et ça paie bien.

Le premier mange aujourd'hui

à plusieurs râteliers tandis que le second est ministre-conseiller à la présidence de la République. De quoi faire des émules ! Le pouvoir n'a donc pas eu de mal à dénicher celui qu'il faut, le nommé Hassane Guéro dit Paul qu'il a adoubé et présenté comme étant son candidat. Oumarou Moussa a été carrément sommé de ne pas se représenter et de le faire savoir dès l'entame du congrès, lors de la cérémonie d'ouverture. Il devait, donc, annoncer aux congressistes qu'il est en fin de mandat et qu'il ne sera pas candidat à sa propre succession. Ce qui constitue un boulevard pour le candidat du pouvoir. Toutes les ressources ont été mises en œuvre pour qu'il en soit ainsi. Outre les jetons qui sont passés d'une main à l'autre, certains délégués ayant confié au Courier qu'ils s'en sont sortis avec plus du million de francs CFA, tous les moyens ont été mis en œuvre pour exercer la pression nécessaire sur les congressistes.

C'est avec beaucoup d'assurance que le pouvoir a informé qui de droit que tout est dans l'ordre.

Alors que l'engagement a été arraché à Oumarou Moussa qu'il ne serait pas candidat à Dosso, le pouvoir ne s'est pas néanmoins senti totalement rassuré. Ils veulent davantage d'assurance et la solution est toute trouvée. On demanda à Oumarou Moussa de soumettre son projet de discours, celui qu'il comptait lire à l'ouverture du congrès. Et sans façon, on lui notifia qu'il devrait y insérer sa volonté de ne pas se représenter. On ne lui laisse même pas le soin de le faire lui-même, on lui écrivit carrément le message qu'on attendait de lui. À la veille de l'ouverture du congrès, le pouvoir de Niamey a pensé avoir toutes les cartes en main et c'est avec beaucoup d'assurance et de sérénité qu'il a informé qui de droit que l'affaire est entendue. Hassane Guéro, l'homme qui comptait marcher sur les traces de Sidibé Issoufou et de

Djibrilla Idrissa, est pratiquement aux anges. Il a la certitude que, dans trois jours, il serait le nouveau secrétaire général du SNAI, adoubé par le pouvoir. Il a reçu toutes les assurances et c'est avec l'air d'aller en terrain conquis qu'il va à Dosso.

Sidibé Issoufou et Djibrilla Idrissa, notamment, s'attendaient à ce que le match soit plié dès l'entame de la cérémonie.

À Dosso, tout le monde est là. Dans le camp de Hassane Guéro, personne n'est restée en retrait. Ses mentors, Sidibé Issoufou et Djibrilla Idrissa, notamment, s'attendaient à ce que le match soit plié dès l'entame de la cérémonie, avec l'annonce qu'ils attendaient du secrétaire général sortant. Ils en ont eu pour leur compte. Oumarou Moussa achèvera de livrer son message aux congressistes sans le faire. Ce qui suppose une prolongation inattendue de la mission. La surprise est grande et le représentant du pouvoir est furieux. Il convoque Oumarou Moussa et le somma de s'expliquer sur ce revers qu'il venait de lui administrer. Un coup qui le ridiculise au plus haut point devant ses supérieurs hiérarchiques et même jusqu'à la présidence de la République qu'il a formellement rassurés. Dans cette bataille, le pouvoir a mis de son côté toutes les chances. Au plan A qui semble avoir échoué, il fallait rapidement substituer un plan B. Les directeurs régionaux des impôts (DRI), les directeurs centraux ainsi que le baroudeur Issoufou Sidibé et son heureux successeur à la CDTN, sont de la partie.

Personnels de la DGI ont rapidement fait la part des choses pour savoir où se trouvent leurs intérêts.

Selon un délégué qui a requis l'anonymat, le secrétaire général de la CDTN, Djibrilla Idrissa, fera exceptionnellement montre



de zèle, signifiant, fou furieux, à Oumarou Moussa qu'il avait pourtant promis, lors du dernier conseil syndical, qu'il se retirait à la fin de son mandat. Le virage inattendu d'Oumarou Moussa a chamboulé l'agenda de ces têtes couronnées du régime. Elles vont alors déployer les grands moyens pour faire mordre la poussière à ce Oumarou Moussa. Les pressions sur les délégués se multiplièrent en même temps qu'elles s'accroissent. Mais derrière l'engagement qu'ils semblaient afficher pour amener le représentant du pouvoir à remplir sa mission, nombre de collaborateurs du DGI menaient tout autre chose. Personnels de la DGI, ils ont rapidement fait la part des choses pour savoir où se trouvent leurs intérêts, actuels et futurs. Est-ce un hasard si le pouvoir s'est donné tant de peine et de moyens pour la victoire de Hassane Guéro ? Directeurs centraux, ils n'en restent pas moins personnels de l'administration des impôts dont les acquis pourraient être remis en cause si le candidat adoubé par le pouvoir prenait les rênes du SNAI. Cette prise de conscience que Sidibé Issoufou et Djibrilla Idrissa ne représentent pas un bon parti pour les membres du SNAI, a beaucoup pesé dans l'issue du vote. Avec sept voix pour, une voix nulle et aucune voix pour le candidat du pouvoir, Oumarou Moussa entame une nouvelle aventure avec le SNAI. Un mandat qui ne sera pas particulièrement de la tarte, même si la façon éclatante dont les délégués lui ont reconduit leur confiance est élément majeur à prendre en compte.

Labouboye

**Célébrer le liquide de la vie à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau
Par SE Eric P. Whitaker, Ambassadeur des États-Unis au Niger**

*"Water is life." –proverb Américain
"Hari gati hundi" –proverbe Zarma
"Ruwa, shi ne Rayuwa" –proverbe Hausa
"Diyam woniyonki" –proverb Peulh
"Aman, Iman" –proverbe Touarègue*

Chaque culture a un adage lié à l'importance de l'eau pour sa culture, son économie et sa santé. Ce liquide clair, incolore et omniprésent sans goût inodore est essentiel à la survie de toute vie sur Terre. Les Nations Unies ont déclaré le 22 mars, Journée mondiale de l'eau, pour attirer notre attention sur l'importance de l'eau douce et plaider en faveur de pratiques de gestion durable de l'eau. En matière de gestion de cette ressource précieuse, je suis tout à fait d'accord.

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique comprend qu'une gestion efficace de l'eau est une priorité pour l'avenir du Niger et de ses citoyens. Lors d'une récente réunion à Niamey avec le Sous-Secrétaire aux Affaires Politiques du Département d'État, Monsieur David Hale, un membre

du Conseil du Millennium Challenge Account-Niger et le Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement, Monsieur Issoufou Katambé, ont remercié le gouvernement américain pour son soutien à l'amélioration de l'accès à l'eau à travers le Millennium Challenge Compact (MCC). Le Ministre Katambé a cité le MCC comme exceptionnellement important pour la santé et les moyens de subsistance du Niger.

Dans le cadre du projet Irrigation et Accès aux Marchés du MCC, les États-Unis investissent 254,6 millions de dollars pour réhabiliter et développer deux systèmes d'irrigation à grande échelle, ainsi que des projets d'approvisionnement en eau communautaires à moindre échelle dans 16 communes du Sud du Niger. Cet effort permettra aux communau-

tés d'avoir un accès durable à l'eau pour des besoins agricoles, sanitaires et autres. Le projet améliorera également les réseaux routiers pour améliorer l'accès aux marchés et aux services et fournira un appui technique aux agriculteurs et aux commerçants, plus particulièrement les femmes et les jeunes.

Parallèlement au MCC, l'initiative RISE II sur la Sécurité et la Résilience en Eau financée par l'USAID, améliore également l'accès à l'eau dans de nombreuses communes parmi les plus vulnérables du Niger. Ce projet est conforme à l'initiative (3N) Les Nigériens Nourrissent les Nigériens visant à lutter contre la faim et la pauvreté et à améliorer l'accès fiable à une eau saine, une utilisation productive durable des terres et une aide à la gestion de l'environnement sahélien hostile. Plus important encore, les efforts de l'USAID renforcent la capacité des communes locales à gérer l'utilisation des ressources naturelles en établissant des accords de participation pour les communes qui réglementent l'uti-

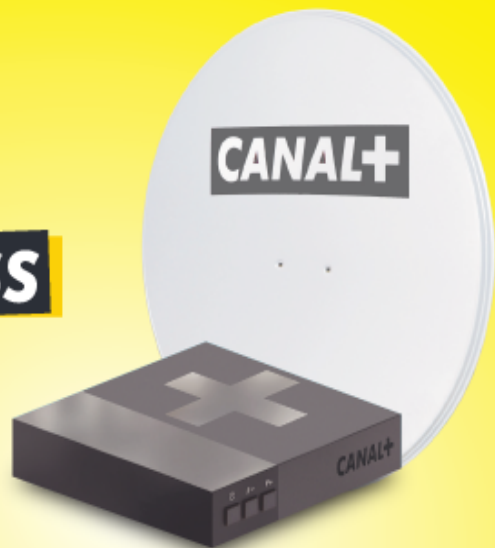


lisation des ressources enterrées et en eau et réduisent, ainsi, les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Toutes ces activités améliorent les conditions de vie de centaines de milliers de Nigériens en réduisant les conflits, ensauvant des vies et en développant l'économie. En outre, les Nigériens bénéficieront d'un avenir meilleur pour leurs familles.

L'eau donne effectivement vie à tout, mais aussi espoir et prospérité à nos partenaires Nigériens. C'est pourquoi nous célébrons ensemble la Journée mondiale de l'eau!

GRANDE PROMO DU 11 AU 24 MARS

16 000 F
DECODEUR HD + 2 MOIS
D'ABONNEMENT ACCESS



PROFITEZ DE 150 CHAINES, RADIOS ET SERVICES

<p>INFORMATION</p>	<p>SERIE AFRICAINE ET NOVELAS</p>	<p>GÉNÉRALISTE</p>	<p>SPORT</p>	<p>RELIGION</p>
---------------------------	--	---------------------------	---------------------	------------------------

94 24 11 11 Tarif TTC en vigueur du 11 au 24 mars pour tout abonnement à la formule access de 2 mois lié à l'achat d'un décodeur HD (COUT D'UN APPEL LOCAL)

**LES BOUQUETS
CANAL+**